

Inventaires des Titres de la Seigneurie de Beneuvre

E-art- 944

Numérisation Alix Noga du 19/11/2012, que je remercie bien ici
transcription Yves Degoix du 24/11/2012 

9191

- 01 Inventaire des tiltres, papiers, terriers
- 02 recongnossances, censives, actes de repruises
- 03 de fiedz, denombrements manuetz ... pieces
- 04 contenant la portion de Seigneurie qui soulloyt
- 05 appartenir a feu Claude REGNIER de Romprey
- 06 de son vivant escuyer sieur dudict Beuneuvre
- 07 en par conseiller du Roy et
- 08 lieutenant chevallier en la Chancellerye de la
- 09 Montaigne / au siege de Chastillon sur Seyne
- 10 dernier Seigneur et possesseur de la dicte portion
- 11 de Seigneurie du dict Beneuvre, advenu
- 12 par son deces .. a demoiselle Charlotte DEGAND
- 13 sa niepce que George DESEUNOYER escuyer mary
- 11 dicelle demoiselle, produict et mis entre les
- 12 mains de noble et sage maistre Jehan
- 13 FLEUTELOT conseiller du Roy et Maistre
- 14 ordinaire en la Chambre des Comptes
- 15 de Dijon, a present Seigneur et possesseur
- 16 de la dicte portion de Seigneurie / suyvant
- 17 qu'il luy a este ordonné et qu'il a promis
- 18 au dict sieur FLEUTELOT pour, par luy
- 19 s'en servir allencontre des hommes et
- 20 subjets de la dicte Seigneurie et
- 21estre /

Premierement ung vieux cense
escript sur quatre petitz feuilletz et demy
de parchemin contenant la recongnossance
de plusieurs censes de la dicte Seigneurie
de Beneuvre faicte par devant un nommé
BRUNEST escript et signé de sa main

9192

et datté du mois de may mil quatre
cens soixante dix sept, cotté dessus

ung

Une coppie en papier non signé contenant
le denombrement baillé par Jacques et Gilles
DE RUFFAY a frere Jacques de SAINT MORE
chevallier de l'ordre de Saint Jehan de
Jherusalem, lors grand prieur de Champagne
sans aucune datte cotté

deux

Ung acte en parchemin soubsigne POUSSIE
en datte du septiesme jour d'octobre
mil cinq centz trante cinq, contenant
la repruise de fied foy et hommaige
faicte par feu Noble Bonnadventure
REGNIER Seigneur de Buxiere a frere
Michair DANZILLEMONT, lors grand
prieur de Champagne, cotté

trois

Aussy acte de repruise de f....
faictes par le dict sieur Bonnadventure
REGNIER a Pierre de, lors
Seigneur au dict prieuré de Champagne
estant aussy en parchemin en datte du vingtiesme
jour d'aoust mil cinq centz trante huict
cotté

quatre

9193

Avec acte de repriuse escripts en trois
feuillez de papier signé en fin MICHELOT
faict par Hugues de Champagne tresorier
de Monseigneur le Duc de Guise,
lors Seigneur de la dicte portion de Seignerie
a frere Robert DACHE grand prieur de
Champagne, le dixneufiesme aoust mil
cinq cent quarante sept, cotté

cinq

Le denombrement baillé par le dict
Hugues de Champagne des droitz
dependans de la dicte portion de Seigneur
qu'il avoyt acquize du dict Gille de RAFFAY,
escript en quatre feuillez par demy de
papier en datte du dict jour
dixneufiesme aoust quarante septembre
non signé ny paraphe, cotté

six

Autres actes de repruise de f.... et
hommaige faicte par Mr Jehan MIETTE
procureur special demoiselle Marie
BROCARD donatrixe du dict sieur Bonnadventure
REGNIER son mary, le septiesme du mois de may
mil cinq centz cinquante neuf, de frere François
de PREDEFERT, lors grand prieur de
Champagne, auquel acte signé de la
9194

main du dict sieur grand prieur et

attaché la procuration du dict MIETTE
le tout cotté

sept

Le denombrement baillé au dict sieur
grand prieur de Champagne par le dict
sieur Bonnadventure REGNIER, escript
six feuilletz de papier sans aucune datte
sigature ny paraphe, cotté au dos

huict

Une coppie de fevrier des censes, rentes
et aultres droitz Seigneuriaux, as... au dict
prieur de Champagne au dict lieu
de Beneuvre, fait le vingt cinquiesme
jour du mois d'apvril mil cinq centz soixante
et cinq jour suyvant par
Nicolas HARAULT et Thibault GUI..
pour frère Jehan AUDEBERT dict de
Lambrige et Jacques AYM., lors grand
prieur de Champagne, la dicte coppie
escripte en quarante six feuilletz de papier
signé a la fin HARAULT, GAMPILLOT et ESTINANT
a la fin de laquelle sont attaché deux resqueste
contenant ordonnance Mr Germain
HARAULT notaire royal fils du dict Nicolas
9194
de derriere la dicte coppie au dict sieur
Claude REGNIER, cotté

neuf

L'acte de reprise de fu., fait
par le dict feu sieur Claude REGNIER
la dix septiesme du mois d'apvril mil
cinq cents quatre vingt et six
de sieur Michel de SEURE, lors grand
prieur de Champagne, estant en
parchemin signé de la main Jacques
de SENON chavallier du dict ordre
cotté

dix

Une coppie non signé contenant vingt
vingt trois feuilletz et demu du desnobrement
baillé par le dict sieur Chaude REGNIER
du revenu de la dicte portion de la Seigneurie
de Beneuvre du dict sieur Michel de
SEURE, la quinziesme du dict mois
d'apvril quatre vingt six, cotté

onze

Ung manust script en papier et non
signé des censes, rentes et aultres
droitz Seigneuriaux dependant de
de la dicte portion de Seigneurie tant en

9196

deniers, grains, poulles que aultres
choses, cotté

douze

Deux déclarations attachés ensemble
des terres et pres sictués au finage
du dict Beneuvre dependant de la dicte
portion de Seigneurie, aussy escripte
en papier et non signé cotté

treize

L'arpantage que le dict feu Claude
REGNIER auroit fait faire le vingt quatre
du mois de decembre mil cinq
centz quatre vingtz et cinq par
Jehan ESPAIGNOL de des
boys communaulx, aluy
astenant au dict finage du dict Beneuvre
signé du dict ESPAIGNOL, cotté

quatorze

Aultres arpantages et declarations de
terres et preys dependans de la dicte Seigneurie
en nombre et tout attaché ensemble l'ung
d'iceulx signés du dict ESPAIGNOL et ...
aultres non cotté dessus

quinze

9197

Certain acte d'interpellation faicte par
le dict frere Michel de SEURE au dict
Joachim de RAFFAY et a Girard REGNIER
sieur du dict Romprey, la premier jour
de fevrier mil cinq centz quatre
vingtz et ung, a laquelle est attaché
la coppie de leur reponse signés
..... et au dict acte est l'acquestement
faict par le dict sieur de SEURE de
la justice haulte, moyenne et basse
aus dictz de RAFFAY et de Romprey au dict
Beneuvre sur les hommes et subjects
cotté

seize

Ung contract en parchemin contenant
l'acquisition faicte par Regnault de GISSEY
d'Aignay le Duc, de damoiselle Loise
de CORBETON dame en partie du dict
Beneuvre, .. le dix huictiesme du mois
de may mil cinq centz vingt quatre
de la rente fonciere mentionné au dict
contract, au dos duquel est ce
transport que le dict de GISSEY en auroit
fet au dict sieur Bonnadventure REGNIER cotté
le dict contract a este receu **dix sept**
par Nicolas de GISSEY notaire

9198

Un aultre contract de vente
faict au proffit de Gille de RAFFAY
par Nicolas de GUIREBERT de la dicte
Loyse de CORBETON de six francs
de rente fonciere auquel est attaché
l'acquittement qui a este fet
cotté
le dict contract receu et signé **dix huict**
par ESTINANT notaire

Ung aultre contract en parchemain
contenant la vente faicte au
proffict du dict Gille de RAFFAY a
damoiselle Anthoine de CHAMPAIGNE
sa femme par les dictz GUIREBERT
et sa femme de esmine de froment
mentionné au dict contract en datte
du second jour d'april mil cinq
centz vingt six cotté dessus
le dit contract receu et signé **dix neuf**
GUMESTON notaire

Aultre contract de vendage fait par les dictz

9199

GUIREBERT et sa femme au profficts
des dictz de RAFFAY et sa femme d'une
demie esmine de froment
mensionné au dict contract en
datte du vingtiesme jour
d'april min cinq centz quatte
vingt six
le dict contract receu et signé **vingt**
par LABBÉ notaire

Aultre contract d'acquisition faict
par le dict Jacques de RUFFAY a la dite
damoiselle Loise de CORBETON, le

vingt cinquiesme du mois de novembre
mil cinq centz quatre vingtz sept
de la rente fonciere de douze livres
chascung ans paiable a la Saint
Martin d'hivert, au dos duquel
conctract est l'acquisition en
faict, collé vingt ung
le dit conctrat escript et
signé ROBERT notaire

9200

Aultre contract
de vendage en papier faict
au froffit du dict Gille de RUFFAY par les dictz
GUYREBERT et sa femme de la p... de
prey est mentionné le quatriesme du
mois de may mil cind cent vingt
huict, cotté vingt deux
le dict contract receu et signé
HAIRON notaire

Aultre contract d'eschange en parchemin
faict entre les dictz de GUIREBERT et sa
femme d'une part, Jacques et Gilles
de RAFFAY d'aultre, le premier
jour du mois de juillet mil cinq
centz vingt huict, cotté vingt trois

Aultre contract d'acquisition faict
le sixièsme octobre mil cinq centz
vingt neuf par Laurans JACQUIN et sa
femme, a Nicolas de GISSEY du dict Aignay
de huict mesures de bled conseau et aultres
grains, rapporté au dict conctrat signé
en fin ESTINANT notaire, cotté vingt quatre

Aultre contract de vendage fet par
la dicte Loise de CORBETON au dict sieur
9201

Bonnadventure REGNIER de la rente de
huict livres, chascung an payable
au jour mentionné au dict contract
datté du vingt ungiesme fevrier
mil cinq centz trante, receu par MIETTE
notaire royal, cotté vingt cinq

Aultre contract de constitution de rente
estant en parchemin faict par les dictz
de GUIREBERT et sa femme au proffit
du dict sieur Bonnadventure REGNIER
le ving ungiesme d'avril mil cinq cents

tante et ung, de cinquante six livres
chascung an en principal de sept cent livres
auquel contract est attaché le receu
que le dict sieur REGNIER leur avoit
accordé, le tout receu et signé
N. DEFRETTE, cotté vingt six

Une lettre missive par
le dict GUIREBERT au dict sieur Bonnadventure
REGNIER pour luy faire toucher
la somme de soixantes livres
a laquelle est attaché un receu
9202

passé par devant DEFRETTE notaire royal
l'unziesme du mois de mai mil cinq
centz trente ung, faite par Jehan PETIT
dict Chaubin confesse avoir receu
du dict sieur REGNIER la somme de
soixante livres et promet de la faire toucher
au dict sieur GUIREBERT suyvant la dicte
missive, cotté vingt sept

Ung contract de constitution de rente en
parchemin fait au proffit du dict Gilles
de RUFFAY, par Michel HAIRON du dit Beneuvre
de deux mesures aneyne, le vingt deuxiesme
de juing l'an mil cinq centz trante et
ung, receu et signé par QUARLAND notaire
cotté vingt huict

Aultre contract de constitution de rente de
huict livres chascung an, passé au proffit
du dict sieur Bonnadventure REGNIER
par la dicte damoiselle Loyse de CORBETON
le troisesme de juillet au dict an
mil cinq centz trante et ung, passé
par devant GARNIER notaire royal,
au quel contract est attaché le receu
que le dict sieur liy aurois accordé de cinq
ans, cotté au dos vingt neuf

9203

Ung contract de constitution de rente de
sept livres, chascung an fait par les dictz de
GUIREBERT et sa femme au proffit du dict
Gille de RUFFAY, le vingt huictiesme
novembre au dict an trante et ung , au
doz duquel est le transport qui en
aurois fait au dict sieur Bonnadventure
REGNIER, le dict contract de constitution de

rente, receu et signé LABBÉ notaire, cotté
trente

Deux mandements de parchemin attachés
ensemble, l'ung du douze janvier
mil cinq cent trente quatre, portant
chose et decret pour faire dicuter des
biens de la dicte damoiselle de CORBETON
et l'aulture pour la faire assigner pour-
roit allouer ces, aus quelz mandementz
sont aussy attachés ces de
François BOURGERIN script royal, cotté
trente ung

Une coppie en papier signée GUERIN
notaire, avertissement fait le septiesme
octobre mil cinq cent trente quatre par
le dict de GUIREBERT à Estienne LEGRELET du
mollin a vent du dict Beneuvre, cotté
trente deux

9204

Une aulture coppie en papier collationnée
a l'original de l'achapt fait en
la maison Seigneuriale du dict
Beneuvre, avec ung .. par
le dict sieur Bonnadventure REGNIER
le vingt septiesme mars mil
cinq cents trente cinq du dict
Nicolas de GUIREBERT et sa femme, ces
extraict, signés PETIT et THOULOZE
noataires royaux, cotté
trente trois

Les conclusions fournies en la dicte
prestance de faire
et la sentence la..... vendue
sur le fait dicelle, le vingt cinquiesme
septembre au dict an trente cinq,
deux deffaultz fait au par avant
et r..... sur iceulx
..... attaché au....., cotté
trente quatre

Aulture extraict collationné a
l'original par les dictz PETIT et THOULOZE
notaires royaux, de l'achapt fait
9205
par le dict sieur Bonnadventure REGNIER, le
vingtiesme jour du mois de septembre

(mil) cinq centz trente cinq, de la dicte portion
de Seigneurie de Beneuvre, par le
moien du dict d..., cotté

trente cinq

Ung contract en parchemin contenant
la vente faicte au dict sieur Bonnaventure
REGNIER par le dict de GUIREBERT procureur
special de la dicte femme de la maison
Seigneuriale du dict Beneuvre, le vingt septiesme
au dict an, (mil) cinq cent trente cinq
dans le quel contract signé POUSS..
notaire ayant receu et attaché la dicte
procuracion, cotté

trente six

Aultre contract en parchemin contenant
l'acquisition faicte par le dict Gilles
de RUFFAY, d'Anthoine MICHELOT du dict
Beneuvre / le neufiesme d'octobre
mil cinq centz trente six pardevant
CHE.. notaire royal, de trois mesures
de grains par moitié froment et
a..... de rente fourni, cotté

trente sept

9206

Aultre contract en parchemin vente
et transport faict pour les dictz de
GUIREBERT et sa femme, au dict sieur
Bonnaventure REGNIER du droit de
reachapt de la dicte Seigneurie, receu
par POUSSIER notaire, le premier
mars trente sept, cotté

trente huict

Ung aultre contract d'acquisition
faicte par le dict sieur Bonnaventure
REGNIER, le quatriesme du mois
de novembre au dict an mil cinq
centz trente sept du **mollin a vent**
du dict Beneuvre du dict Estienne LEGRELEY
receu et signé ESPERIT notaire
cotté

trente neuf

Ung amandement de garde possession
obtenu par le dict sieur Bonnaventure
REGNIER, le vingt quatriesme du
mois de novembre mils cinq centz
trente huict pour le faire maintenir

manque une vue

9207

par les dictz HAIRON et ses enfants au
proffict du dict sieur Bonnaventure Regnier
..... pieces de preyz, cotté
quarante deux

Deux contracts de acensissement fait pa
Estienne DESCLERCS au proffict du dict sieur
REGNIER, le septiesme jour du mois
de mars mil cinq cents cinquante quatre
par devant le dict VIARD notaire d'une portion
du fourg bannal du dict Beneuvre, cotté
quarante trois

Aultre contract de vente fait par
Symon HAIRON au proffict dudict sieur
REGNIER
d'une piece de prey, mentionné au dict
contract receu par le dict VIARD notaire
le huictiesme du mois de mars
au dict an (mil) cinq cents cinquante quatre
cotté quarante quatre

Aultre contract de vente fait par le dict
ESTINANT notaire royal, le douziesme
9208
du mois de septembre au dict an (mil) cinq
centz cinquante quatre, par Nicolas
JACQUELEMIN et sa femme au proffict
de Claude LA PICHE mentionné
au dict contract, au doz duquel est la
revente qu'il en auroit faicte a feu Mr
Jehan REGNIER leur lieutenant particulier
au bailliage de la Montaigne
cotté quarante cinq

Aultre contract de constitution de
rente de douze mesures conceau, chacung
an, fait par le dict Claude LA PICHE au proffict
de Mr Albin HAIRON, la quinziesme du
mois de novembre au dict an cinquante
quatre, par devant le dict ESTINANT notaire royal
cotté quarante six

Ung avertissement fait par la sieur
Bonnadventure REGNIER à Jehan BOUCGUIN
et Claude HAIRON des deux maisons
mentionnées au dict contract receu par le dict

VIARD notaire, le dixiesme de fevrier
mil cinq centz cinquante cinq, cotté
quarante sept

9209

Ung contract de vente fait au proffit
du dict sieur REGNIER par Michel et
Symon HAIRON de la piece de prey cy
mentionnée, receu par le dict VIARD le
quatorziesme de mars au dict an cinquante cinq cotté
quarante huict

Aultre contract de vente fait au
proffict du dict sieur REGNIER par le dict
Jehan REGNIER son fils de deux maisons
y mentionné le troisieme d'aoust
au dict an cinquante cinq, receu par le dict VIARD
notaire royal, cotté quarante neuf

Aultre contract de vente fait au
proffict du dict sieur Bonnadventure REGNIER
par Symon HAIRON et ses enfants de
la piece de prey cy mentionné, en
datte du vingt deuxiesme octobre
mil cinq centz cinquante sept, receu
par le dict VIARD notaire, cotté
cinquante

Aultre contract d'acensissement fait
9210
par le dict REGNIER au dict Gilles de BIERE
et sa femme d'une chambre basse
mentionné au dict contract en datte du
unziesme jour d'april mil cinq cent
soixante, receu par HARAULT notaire
royal, et cotté au doz
cinquante ung

Ung aultre contract de vente faicte
au proffit du dict sieur REGNIER par le dict
de BIERE, de la chambre cy mentionné
le unziesme apvril min cinq centz
soixante et ung, receu par le dict HARAULT
notaire royal, cotté
cinquante deux

Ung autre contract de transaction fet
entre le dict sieur REGNIER, Bertholemin
DARAN et Martin FOURNIER, le saptiesme
jour du mois de may l'an mil cinq centz
soixante deux, receu par GONET notaire

royal touchant la renonciation par
eux faicte et l'heritage mentionné au dict
contract, cotté

cinquante trois

9211

Aultre contract d'acensissement faict
par le dict sieur REGNIER au dict Claude la BIELLE
d'une maison, y mentionné par devant
EGAREY notaire royal, le deuxiesme
decembre (mil) cinq cent soixante quatre
cotté

cinquante quatre

Aultre contract d'acensissement faict
Symon de BIERE des bastimens,
y mentionné le penultiesme jour d'octobre
mil cinq centz soixante et dix septembre
le dict CHOUET notaire, cotté

cinquante cinq

Aultre lettre d'acquest faicte par le dict
sieur REGNIER de Symon JOUARD du dict
Beneuvre, des héritages mentionnés
au dict contract en datte du trentiesme
octobre mil cinq centz soixante et dix
reçu par le dict CHOUET noataire, cotté

cinquante six

Un marchef escript en papier faict
le douziesme du mois novembre
au dict an mil cinq centz soixante et dix

9212

par devant HARAULT notaire royal entre
le dict sieur REGNIER, Huguenin et
Claude DESCLERCZ pour la fermeture
de la maison du dict Beneuvre, cotté

cinquante sept

Ung aultre marchef faict le troisieme
de juing min cinq cens soixante et
douze pour la dicte fermeture receu
par le dict GRUET notaire, cotté

cinquante huit

Trois aultres marchefz estant en
papier pour la reparation du molin
a vent du dict Beneuvre attachés ensemble
cotté

cinquante neuf

Ung contract en parchemin contenant

l'admodiation faicte pour douze ans
par le dict feu Claude REGNIER à Jehan JOBELIN
et tous ? de Romprey, de ses terres
du dict Beneuvre, le troisieme de
may, mil cinq centz quatre vingt et
huict, receu par le dict PETIT notaire royal
cotteé **soixante**

9213

Douze admodiations estant en papier
attachées ensemble faictes des terres ?
preyz m..... et aultres choses dependant
de la dicte Seigneurie de Beneuvre, en
datte du vingt cinquiesme juing mil
cinq centz soixante et unze, treiziesme
jour de may mil cinq centz soixante
et douze, neufiesme novembre soixante
et treize, unziesme mars soixante
et dix sept, vingt ungniesme mai soixante
et dix neuf, vingt ungniesme fevrier
cinq centz quatre vingtz, vingt ungniesme
.... quatre vingt ung, vingt huictiesme
..... quatre vingt trois, premier
de mars à decembre quatre
vingt sept et treiziesme may
quatre vingt et huict, cotteé
soixante ung

Ung extrait sur le terrier
du sieur grand prieur de Champagne
des terres qui luy ..tiennent

9214

au dict Beneuvre estant en ung feuillet
..... de papier non signé
cotteé **soixante deux**

Et pour le regard des ditz douze
contractz d'admodiation cotteé soixante
ung, celuy du dict JOBELIN cotteé
soixante, le dict sieur FLEUTELOT en
son pour... .. ny pravalloir a l'encontre
des denommés en iceluy pour le paiement
du terage d'aultant que les dictes rentes
..... de revenus et
..... quil..... sieur FLEUTELOT en
puisse toucher aucune chose

D'une sentence rendue en la chambre
de la Montaigne, **le vingt neufiesme
janvier mil six centz**, contenant

admodiation de la cense d'h...
sur et m.... a la dam.. de trois poules
et trois mi..... signé
BRUNET ?, cotté
soixante trois

9215

Plus ung contract d'aquisition faicte
par le dict deffunct Bonnadventure REGNIER
et Guille de CHAMPAIGNE sa femme
de la portion de Seigneurie qui leur astenoient
au dict Beneuvre, datté du sixiesme
jour du mois d'april mil cinq centz
cinquante neuf, signe de LABÉ
et JOFFR., cotté dessus
soixante quatre

Une aultre lettre d'acquisition faictes
par Hugues de CHAMPAIGNE escuier, de
Gilles de RAFFAY aussy escuier, de la
portion de Seigneurie qui luy
estenoit au dict Beneuvre, en datte
du douziesme fevrier mil cinq centz
quarante quatre, receu par le sieur
c de VAILECOURT notaire, cotté
soixante cinq

D'une declaration d..... par
sieur de RAFFAY au dict sieur
CHAMPAIGNE des astens et droictz

9216

dicelle portion de Seigneurie vendu
la dicte declaration datte du dis huictiesme
mil cinq centz quarante quatre
signé du dict de RAFFAY y ..meulx en
DAVAR, cotté dessus
soixante six

Deux actes attachés ensemble dattés des
vingt deux, vingt troiziesme apvril mil
cinq centz quatre vingt et dix huict,
et vingt deuxiesme may et an, signé
CAMUS notaire royal contenant les repruises
faictes par le dict sieur de SIREDEY, du sieur
grand prieur de Champaigne pour la dicte portion
de Seigneurie de Beneuvre, apres le droitz
du dict feu sieur Claude REGNIER son oncle et
aultre aus quelles est attaché une procuration
..... pour foy
et hommage, cotté dessus

soixante sept

Unne sai.... aux requestes

9217

du adi..., le treiziesme novembre
mil cinq centz et quatre vingtz et dix huit
par laquelle le dict sieur grand prieur
de Champagne a este de son consentement
deboutté du droit de comm... par luy
pretendu et le dict sieur de SEUL....
re... dicelle, cotté dessus

soixante huit

Ung contract d'acquisition faict (par) le dict feu sieur
Bonnadventure RÉGNIER et sa femme, Simon de
BIELLE et sa femme, d'une chambre haulte et portion
de grange, le dict extrait signé NI..., le...
octobre mil Vc soixante et dix, cotté dessus

soixante neuf

Puis il est rajouté : Piece importante

Inventaire des titres remis
par le sieur de SENEVOIX
au sieur Jean FLEUTELOT
en qualité de Seigneur
de Beneuvre

Yves Degoix, le 24 novembre 2012. 

Cet acte n'est pas daté, l'acte cotté le plus ancien est du 29/01/1600